



"UNE IDÉE EN L'AIR..."

Tel/ Fax / Répondeur: 01.60.78.65.65

B.P. 832 — 91001 EVRY
TÉL-FAX : 01 60 78 65 65
www.uneidee.asso.fr

ASSOCIATION LOI 1901
A BUT SOCIAL ET HUMANITAIRE

Madame Marie Georges BUFFET
MINISTRE
de la JEUNESSE et des SPORTS
78, rue Olivier de Serres
75739 PARIS CEDEX 15

EVRY le 8 juin 2001

Madame la Ministre,

Suite à l'accident de saut à l'élastique du Dimanche 3 juin 2001, à Nérès les Bains, près de Montluçon, qui a coûté la vie à une jeune fille et blessé grièvement un jeune homme, notre conseil d'administration s'est réuni.

Nous tenons tout d'abord, à manifester notre sympathie attristée à ce jeune homme qui lutte contre la mort et à la famille de la jeune fille décédée des suites de cet accident.

Sans vouloir présager des suites judiciaires données, nous tenons tout de même à rappeler ici que depuis des années, nous sommes demandeurs d'une révision sensible des textes incomplets à nos yeux de 1989.

Comme vous avez pu le constater, malgré notre participation active aux réunions techniques sur la normalisation des élastiques de saut, inspirées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la suite s'est soldée par un échec, faute de participants.

Nous sommes la seule Association loi de 1901, à pratiquer le saut à l'élastique dans des buts non lucratifs, puisque nos activités sont dirigées vers la prévention du SIDA d'une part et des actions dans les quartiers sensibles d'autre part.

Pour ces raisons, nous sommes les seuls à avoir mis au point de réels stages de formations de moniteurs de saut!

Au cours de ces stages, nos jeunes apprennent des procédures strictes à appliquer sur les aires de sauts.

Ces procédures, contraignantes il est vrai, si elles avaient été appliquées sur le site de Nérès les bains, auraient empêché l'accident!

Notre Conseil d'Administration propose donc les points suivants:

- Reprise immédiate des travaux de la commission de normalisation sur la fabrication des élastiques de saut (bien que pour le cas présent, la technique de fabrication n'est pas en cause).
- Création d'une nouvelle table ronde autour des textes techniques de septembre 1989, avec révision des modalités de saut, création des fiches uniques d'élastiques pour le contrôle du nombre de sauts. Définition précise des procédures sur les aires de sauts.
- Mise en place d'une formation technique pour les forces de Police et de Gendarmerie afin de leur donner les réels moyens de contrôle sur les aires de saut.
- Sur ce dernier point, notre statut d'association sans but mercantile, notre expérience sur la formation et nos références passées dans le cadre des Journées porte ouverte de la Gendarmerie d'EVRY (2 ans) puis de SATORY (4 années) nous permettent de revendiquer d'être référencés, pour les formations à venir des forces de Police et de Gendarmerie.

Nous souhaitons, sur ces différents points, attirer très vivement votre attention, certains accidents, de par le passé, auraient pu être évités si les techniques et procédures simples que nous préconisons étaient adoptées et appliquées par l'ensemble des équipes.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haut respect.

Alain BINARD
Secrétaire Général de l'Association